



Dépollution de sols et réhabilitation des jardins Curial à Paris (75)



- Urbanisme
- Île-de-France

Pourquoi agir ?

Acteur majeur du Nouveau Grand Paris, la Ville de Paris dirige plusieurs opérations d'aménagement, notamment dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain de Paris, avec pour objectif d'améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants. C'est dans ce contexte que s'inscrit la réhabilitation des jardins Curial situés sur l'emprise de la résidence Michelet, dans le 19^{ème} arrondissement.

Cet ensemble composé de 17 îlots a été construit en 1968 sur une ancienne friche industrielle, l'usine de production de gaz de la Villette, dont l'activité a démarré dans les années 1860. Le site comprenait une usine à goudron et une usine de cokéfaction du charbon destiné à la production du gaz d'éclairage. Or avec la pression du marché immobilier et la montée des préoccupations environnementales, les friches sont devenues des opportunités foncières qui peuvent permettre de développer la construction et de répondre à la demande en logements qui est très forte en Île-de-France. C'est pourquoi le projet de la Ville de Paris vise à requalifier l'ensemble de la Résidence Michelet en restructurant les voiries publiques, en créant des équipements publics et en aménageant de véritables espaces verts, dont les jardins Curial qui doivent être totalement réhabilités.

Pour faciliter la reconversion de friches et récupérer un espace foncier disponible souvent situé au cœur des villes, l'ADEME a mis en œuvre un dispositif d'aides financières pour conseiller et soutenir les collectivités, aménageurs ou promoteurs confrontés à la problématique de la pollution des sols dans leurs projets. Elle soutient plus particulièrement les projets qui répondent aux besoins d'aménagement durable des territoires par :

- leur contribution à limiter l'étalement urbain et à densifier les villes ;
- leur contribution à limiter l'envoi de terres excavées en centres de stockage de déchets, par la mise œuvre de techniques de dépollution *in-situ* et sur site ;
- leur approche de gestion durable des sols, de l'eau, des déchets, de la mobilité, de l'énergie (notamment dans les bâtiments) et de mixité sociale ;
- leurs démarches de concertation et d'information du public.

La Direction régionale Île-de-France de l'ADEME a ainsi accompagné la Ville de Paris dans le cadre de l'appel à projets intitulé « *Travaux de dépollution pour la reconversion des friches* ».



Organisme

Ville de Paris

Partenaire

Direction régionale Île-de-France de l'ADEME

Coût (HT)

Total de la dépollution : 1,8 million €

Financement

- ADEME : 580 k€

Chiffres clés

Dépollution

- 3 011 tonnes de terres polluées évacuées
- 860 m³ de terres traitées *in-situ*
- 920 m³ de terres réutilisées sur le site

Aménagement urbain

- 9,7 hectares concernés
- 1 800 logements créés
- 4 300 habitants concernés
- 5 700 m² de jardin aménagés

Date de lancement

2011

Bonnes pratiques téléchargeables sur notre site : <http://bonnes-pratiques-idf.ademe.fr>

Enseignements :

- La concertation en amont des opérations d'aménagement auprès des riverains.
- La sensibilisation des riverains aux sujets de pollutions.
- La réalisation du terrassement sous tente pour limiter les nuisances liées au chantier (bruit, odeur, envol de poussières, ...).
- Les techniques de dépollution *in-situ* pour diminuer l'envoi de terres en filières de stockage et le nombre de camions en circulation.
- Les travaux de dépollution ont permis la réalisation d'un espace vert d'une surface d'environ 5 700 m².



Confinement sous tente et traitement de l'air
Source : société GTS

Présentation et résultats

Les diagnostics préalables ont mis en évidence la présence de polluants traceurs issus des anciennes usines à gaz : HAP, HCT et BTEX. Un plan de gestion a ainsi été établi pour déterminer les travaux de dépollution les mieux adaptés. Les travaux de réhabilitation des jardins Curial se sont ensuite déroulés en deux phases : d'abord en août 2011 puis entre avril et octobre 2012.

Des travaux de terrassement ont été réalisés sous confinement par tente avec un système d'aspiration de l'air ambiant par une gaine de ventilation et un traitement de l'air sur charbon actif, ce qui a permis de limiter les nuisances pour les riverains. En complément, un dispositif de surveillance de la qualité de l'air a été installé à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de travaux afin de contrôler l'absence d'émissions de polluants et de poussières en dehors du confinement.

A l'extérieur de la zone de confinement, un traitement *in-situ* par désorption thermique avec étanchement des sols (pose d'une dalle béton par-dessus les zones à traiter) a été mis en place, avec une mise en dépression des terrains. A l'issue du processus, 210 m³ de terres ont dû être évacuées en installation de stockage de déchets non dangereux car des analyses en fin de traitement ont montré que les objectifs de dépollution n'ont pas été atteints partout.

Enfin, les terres inertes excavées ont été réutilisées en fond de forme pour confiner les terres polluées résiduelles sous-jacentes (30 cm d'épaisseur).

Focus

Le devenir des terres polluées constitue l'un des enjeux de tout projet de dépollution de sols. Dans le cas des jardins Curial, plusieurs solutions techniques ont été retenues selon la nature et le degré de pollution :

- 1 170 tonnes de terres polluées ont été évacuées en biocentre pour être traitées par stabilisation physico-chimique ;
- 1 841 tonnes de terres polluées évacuées ont été orientées vers des installations de stockage de déchets non dangereux ;
- 1 200 m² de surface, soit environ 860m³ de terres, ont été traitées par désorption thermique *in-situ* ;
- 920 m³ de matériaux inertes ont été réemployés sur site pour le confinement.

Facteurs de reproductibilité

L'opération de dépollution des jardins Curial est facilement reproductible car le traitement *in-situ* permet de réduire les coûts liés à l'évacuation des terres polluées vers des installations de stockage de déchets ou vers des centres de traitement tout en limitant l'impact environnemental du projet. Par ailleurs, les travaux de terrassement sous tente limitent l'exposition des riverains aux nuisances engendrées par le chantier (bruit, odeurs, envol de poussières, ...)

En amont du projet, la prise en compte des besoins des habitants en termes d'activités (jeux, espaces rencontres, espace forme, aire de repos...), via l'organisation d'ateliers et de réunions publiques, a favorisé l'appropriation du projet par les riverains et les usagers.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr/expertises/sols-pollues
- Le site de la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME www.ile-de-france.ademe.fr
- Le site de la Ville de Paris www.paris.fr

CONTACTS

- Ville de Paris (direction de l'urbanisme)
Tél : 01 42 76 40 40
- Direction régionale Île-de-France de l'ADEME
Tél : 01 49 01 45 47
ademe.ile-de-france@ademe.fr